

# SERVICE \_\_\_\_\_ À LA PERSONNE



QUAND L'HUMAIN  
RESTE ESSENTIEL

## LES AVANTAGES D'UNE COOPÉRATIVE SAP

### En tant qu'indépendant, tu connais les défis de trouver des clients !!!

Tu aspiras à évoluer dans le secteur du service à la personne mais la création d'une seconde structure peut être une tâche laborieuse (condition d'activité exclusive), demandant beaucoup de temps et impliquant diverses démarches administratives. Rejoindre notre coopérative SAP offre une solution clé en main pour ton entreprise, te permettant de te concentrer sur ton métier tout en bénéficiant du support administratif et de notre réseau de coopérateurs locaux.

### LA COOPÉRATIVE SAP, UN FONCTIONNEMENT SIMPLE ET SÉCURISANT POUR LES PROFESSIONNELS

Découvre une nouvelle manière d'exercer ton métier avec Déclic Services. L'union de professionnels crée une synergie puissante pour faciliter ton quotidien et offrir des avantages significatifs à tes clients.

La Coopérative facture tes clients sur la base d'un devis Coopérative (papier ou numérique) que tu nous fournis. Une fois le devis rempli par tes soins et signé par le client, il suffit de nous l'envoyer par mail (photo, scan) et la Coopérative prend le relais : elle facture le client, suit le paiement et reverse sur ton compte dès la réception du règlement du client. Tu factures ensuite la Coopérative pour ces reversements.

- 1 Tu réalises la prestation
- 2 Règlement au nom de la Coopérative
- 3 La Coopérative te règle
- 4 La Coopérative s'occupe de l'administratif

### Tes intérêts à devenir adhérents coopérateurs de SAP

En tant que professionnel, une coopérative de services à la personne t'apporte de nombreux atouts dont :

- Crédit d'impôt 50 % sur tes prestations
- Avance Immédiate : les clients ne règlent directement que 50 % des factures
- Tu restes complètement indépendant
- Tu établis toi-même tes tarifs
- Tu deviens ultra compétitif
- Une solution adaptée à chaque entreprise
- Prise en charge de tout l'administratif
- Ligne directe pour les pros

**REJOIGNEZ NOTRE  
GRANDE ÉQUIPE !**



**Déclic Services**  
Coopérative - Services à la personne





## QUELS COÛTS SONT À PRÉVOIR ?

L'acquisition d'une part sociale de 10€ lors de ton adhésion,



**UN ABONNEMENT  
ANNUEL DE 50€**

**OFFERT  
PAR LE RÉSEAU  
LA 1<sup>ère</sup> ANNÉE.**

## Aucun surcoût à prévoir pour ton entreprise !

La Coopérative se rémunère en prélevant une commission sur chaque intervention, entre 5% et 10% selon ta situation.

Cette commission est réglée par le client car elle s'ajoute à ton prix de vente. Le client est gagnant car il récupère 50% du montant TTC de la facture.

**De belles économies en perspective!**

# BIENVENUE

dans la \_\_\_\_\_  
**Coopérative Déclik Services !**



## TES PREMIERS PAS AU SEIN DE LA COOPÉRATIVE

Une fois ton adhésion finalisée, tu reçois tes documents personnalisés pour débiter l'aventure. Toute l'équipe de la Coopérative t'apportera un suivi renforcé et répondra avec plaisir à toutes les questions que tu pourrais te poser,



*Comment en parler à mes clients,  
premières inscriptions à l'Avance Immédiate,  
premiers devis, premières factures ?*

## LE CRÉDIT D'IMPÔT DE 50%

**Nous serons là pour t'accompagner  
et t'aider à tirer pleinement avantage de ton nouveau atout maître :**



### **POUR QUI ?**

Pour vos clients particuliers à domicile, sans condition d'âge ou de revenus, imposables ou non, résidence principale ou secondaire. Plafond global de 12 000€/an et par foyer fiscal.

### **POUR QUELLE PRESTATIONS ?**

#### **Travaux de petit bricolage :**

fixer une étagère, remplacer une vitre, poser des rideaux, monter des meubles, refaire des joints, poncer un volet, réparer une clôture, réparer un équipement domestique...

**Plafond de 500€/an et par foyer fiscal pour le petit bricolage.**

**Le plafond est fixé à 5000€/an pour les travaux de jardinage.**

Main d'œuvre uniquement, matériel à facturer en direct via votre société.

À noter que les nettoyages de fin de chantier et haute pression, si tu en fais, relèvent d'une autre catégorie SAP (travaux ménagers) avec un plafond global fixé à 12 000€. Tu trouveras à suivre un petit point sur la réglementation de ces activités en SAP, avec des exemples de prestations.

## TRAVAUX DE PETIT BRICOLAGE

«Ce sont des tâches élémentaires et occasionnelles n'appelant pas de savoir-faire professionnel particulier »

### Quelques exemples :

- **Électricité** : changer une ampoule, une applique, un lustre, des prises, brancher une machine à laver, changer un fusible
  - **Plomberie**: réparer une fuite, changer un système de robinetterie, remplacer un joint, purger un radiateur, déboucher une canalisation, changer une mécanique de chasse d'eau
  - **Maçonnerie** : créer une aération, boucher une fissure, réparer une fissure murale, rénover les joints d'un carrelage, poser un reste de carrelage, faire un coffrage
- Pose de moustiquaires
  - Pose de rideaux, de stores
  - Fixer une étagère
  - Installer un détecteur de fumée
  - Installer un chemin lumineux
  - Fixer des barres d'appui
  - Fixer une TV au mur
  - Montage de meubles
  - Retouches de peinture
  - Accrocher un cadre
  - Refaire des joints en silicone
  - Poncer un volet, un meuble en bois
  - Nettoyer des gouttières
  - Monter un abri jardin
  - Monter du mobilier de jardin
  - Réparer une porte
  - Installer de nichoirs, poulaillers
  - Remplacer une vitre
  - Réparer une clôture, un grillage
  - Réparer un système d'irrigation
  - Nettoyer des fenêtres en hauteur, verrières, vérandas
  - Remplacer une poignée, une serrure
  - Monter une étagère murale
  - Réparation de biens et d'équipements
  - Poser un reste de carrelage, parquet flottant, moquette, tapisserie
  - Lasurer

## SONT EXCLUS DE L'ACTIVITÉ DE PETIT BRICOLAGE

- Les enlèvements de matériels, le débarras de cave ou de grenier, les activités de déménagement
- Les activités de construction, d'entretien et de réparation des bâtiments, qui correspondent à des métiers de gros œuvre, de second œuvre et de finition du bâtiment
- La mise en place, l'entretien et la réparation des réseaux utilisant des fluides ainsi que des matériels et équipements destinés à l'alimentation en gaz, au chauffage et aux installations électriques.
- La vente de produits ou de matériels.

## TES AVANTAGES

- ✓ **Crédit d'impôt de 50% sur tes prestations.**
- ✓ **Aucun surcoût et gain de compétitivité pour ton entreprise.**
- ✓ **Avance Immédiate : tes clients ne règlent directement que 50 % des factures.**
- ✓ **Simplicité, fluidité, réactivité : nous nous occupons de tout l'administratif.**
- ✓ **Suivi personnalisé et ligne directe pour les pros.**
- ✓ **Réseau d'affaires et apport de clients en fonction de la demande.**

### Tu restes indépendant

Tes tarifs, tes clients, tes conditions, ...

Appui à la communication, conseils et mise à disposition de supports.

Redistribution des bénéfices : **LA COOPÉRATIVE EST À BUT NON LUCRATIF**, par exemple 2% reversés l'année dernière.

Service de recouvrement des impayés.

Veille juridique.

Ligne directe pour tes clients : ils restent tes clients et nous les chouchoutons !

### Fonctionnement

L'argent doit transiter par la Coopérative pour que le client bénéficie des 50%.

Nous te fournissons des devis à l'entête de la Coopérative, personnalisés avec tes informations (logo, nom d'entreprise, ...).

Une fois la prestation terminée tu nous envoies le devis signé par mail et on prend le relais : facturation, suivi, reversement. **Simple !**

## LES COÛTS

### **NON ASSUJETTIE :**

Si tu n'es pas encore assujettie à la TVA il faudra l'ajouter à ton tarif, car la Coopérative facture en TTC. La Coopérative prend une commission de 10% sur chaque prestation, à ajouter à ton prix également, aucun surcoût pour toi.

### **Pour la TVA à 10% :**

une intervention à 100€ HT passe à 110€ TTC, et à 121€TTC pour inclure les 10% de commission (donc multiplier le HT par 1.21). Tu seras reversé de 100€ et le client ne paiera que 60,50€.

### **ASSUJETTIE :**

Tu factures la Coopérative en TVA 20 % mais les interventions de bricolage/travaux ménagers sont facturées en TVA réduite (10%) au client. Afin de tenir compte du crédit de TVA que cela engendre pour la Coopérative, la commission habituelle de 10% est réduite à 5%. Celle-ci est à ajouter à ton prix, aucun surcoût pour toi.

Par exemple, une intervention à 100€ HT passe à 120€ TTC (tu continues de raisonner en TVA 20%), et à 126€ TTC pour inclure les 5% de commission (donc multiplier le HT par 1.26). Tu seras reversé de 120€ TTC et le client ne paiera que 63€.

## **De belles économies en perspective !**

Tu peux même revoir tes tarifs, tout le monde reste gagnant !



## L'AVANCE IMMÉDIATE DU CRÉDIT D'IMPÔT

Nous avons évoqué le crédit d'impôt et **l'Avance Immédiate** :

- Le crédit d'impôt classique : tes client règle la totalité de la prestation et seront remboursés de 50% l'année prochaine via leur déclaration de revenus,

### L'AVANCE IMMÉDIATE :

**Tes clients ne règlent directement que 50%.**

**Une seule condition pour en bénéficier, ils doivent s'inscrire au service avant ton intervention.**

### C'EST SIMPLE ET GRATUIT :

**Tu leur transfères le mail d'inscription (on le prépare pour toi dès ton adhésion).**

**Tes clients nous envoient le formulaire complété.**

**Tes clients reçoivent le mail de l'Urssaf pour activer leur compte.**

La Coopérative Déclic Services propose le service optionnel et gratuit de **l'Avance Immédiate du crédit d'impôt**, en partenariat avec l'Urssaf et la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques).

Avec **l'Avance Immédiate**, tes clients bénéficient d'une remise instantanée de 50 % sur tes factures ! Concrètement, pour une dépense de 100€ de services à la personne, tes clients ne régleront plus que 50€.

De ta côté tu continues à être reversé en totalité par la Coopérative, dans un délai de 6 jours ouvrés maximum.

Pour bénéficier de **l'Avance Immédiate**, les clients doivent activer le service AVANT toute intervention de ta part.

Il est impossible de facturer une somme importante ou plusieurs jours de travail dès le lendemain de l'activation du service **Avance Immédiate** par ton client.

### **Avance Immédiate par votre client.**

Si un client n'est pas éligible à l'Avance Immédiate, le crédit d'impôt classique fonctionne toujours (règlement par chèque, virement et ticket CESU).





# LES DEVIS CONTRAT D'INTERVENTION

## DEVIS POUR CONTRAT

Pour facturer régulièrement !

Les échéances mensuelles sont ensuite facturées automatiquement le 20 de chaque mois par la Coopérative : plus besoin de t'en occuper. !

COOPÉRATRICE N° 499		CLIENT N°	DEVIS N° 499 -		
 <b>FACTOM</b> Nom Prénom Tél Adresse mail www.factom.fr	Nom	Date d'émission :			
	Prénom	Le			
	Adr. facturation :	Devis valable		jours	
	CP Ville	Durée :			
Adr. intervention :	CP Ville	<input type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD			
Tél client :	Date de début				
Mail client :	Date de fin				
<b>Détail des prestations, difficultés éventuelles.</b>					
Aucune location ni vente de produits dans les services bénéficiant du crédit d'impôt		Tarif horaire <input type="checkbox"/> HT <input type="checkbox"/> TTC	Nombre d'heures	Total HT par prestation	Total TTC par prestation
Nombre d'intervenants :	Prestations :				
<b>Mode de règlement :</b> <input type="checkbox"/> Avance Immédiate du crédit d'impôt* <input type="checkbox"/> Virement**			Sous-total TTC		
<input type="checkbox"/> Chèque à l'ordre de "Coopérative Déclic Services" <input type="checkbox"/> CESU pré-financé			Comm. Coop. (x %)		
* Vous permet de ne régler directement que 50 % des factures. Nous contacter pour en bénéficier. ** Virement : notifier impérativement le numéro de devis ci-dessus et le nom du coopérateur comme référence. IBAN : FR76 1910 6006 9643 6913 0105 394 BIC : AGRIFRPP891 Code NAN 1635566*5			<b>Total TTC à facturer</b>		
			Dont TVA ( % )		
<b>Paiement des prestations - Échéancier</b>					
Le règlement se fera en _____ échéance(s) de _____ €					
<input type="checkbox"/> « J'ai lu et j'accepte les conditions d'exécution du contrat et des prestations de la Coopérative Déclic Services détaillées au dos »					
Fait à _____ le _____		Signature du client			
<b>Demande préalable expresse du consommateur</b> En application de l'Article L121-21-8 du Code de la Consommation					
Je demande par la présente à l'entreprise SAS Coopérative Déclic Services de commencer l'exécution de sa prestation pendant le délai de rétractation de 14 jours calendaires.					
Je reconnais avoir été informé(e) que je perdrai mon droit de rétractation une fois que la prestation de services aura été pleinement exécutée.					
Fait à _____		SIGNATURE			
Le _____					
Pour annuler votre commande, remplissez au dos le formulaire détachable destiné à l'exercice de la faculté de renonciation. Le renvoyer à l'adresse indiquée. <b>Exemplaire client</b>					



## IMPORTANT

Il est impératif d'indiquer le nombre d'heures : même si tu factures au forfait, la réglementation impose cette précision.

Mentionner le nombre d'intervenants est également requis.

Les dates des prestations doivent être clairement notées dans le détail des services, notamment en cas de prestations sur plusieurs jours.

Tous les devis doivent être suffisamment détaillés et justifiables (nombre de mètres linéaires, surface, nombre de faces pour la taille des haies, séance individuelle pour le coaching, etc).

Un devis ne peut contenir des prestations que sur un mois calendaire maximum : si tu interviers à cheval sur deux mois, il faudra faire deux devis.

Les devis doivent être signés par le client.

## POUR RAPPEL

**La facturation d'avance n'est pas autorisée.**

Pour bénéficier de l'Avance Immédiate, les clients doivent activer le service AVANT toute intervention de votre part.

**Il est impossible de facturer une somme importante ou plusieurs jours de travail dès le lendemain de l'activation du service.**

Retrouvons-nous sur : <https://declicservices.fr/professionnels-services/>  
pour commencer cette belle aventure.





# Déclic Services

Coopérative - Services à la personne

**UNE DEMANDE, UNE SOLUTION !**



**Simplicité – Qualité – Proximité**

## Vos services en toute confiance :

Travaux de jardinage – Entretien piscines – Petits travaux et bricolage – Assistance informatique – Ménage – Nettoyage haute pression – Gardiennage du domicile – Cours particuliers – Coachs sportifs – Repas à domicile – Livraisons de courses – Aide administrative – Langue des signes – Services pour personnes fragiles ou dépendantes – Aide aux personnes âgées – Services pour enfants – Soins et promenades pour animaux de compagnie

Plus de détails : [www.declicservices.fr](http://www.declicservices.fr)



**Crédit d'impôt de  
50% sur toutes  
nos prestations**

Ne pas jeter sur la voie publique

Flyer Déclic Services



CONTACT@FACTOM.FR  
WWW.FACTOM.FR

